

FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

de Brest métropole



SMDE CAP 2030

EDITO	3
1. PRÉAMBULE	4
1. a - L'économie circulaire : de quoi parle-t-on ?	4
1. b - Un enjeu crucial : la préservation des ressources	5
1. c - Le cadre réglementaire et les obligations sectorielles	8
1. c. 1 - Les lois encadrant l'économie circulaire	8
1. c. 2 - Obligations en matière d'économie circulaire	8
1. d - Zoom sur le potentiel de création d'emplois	10
2. ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE BREST MÉTROPOLE	11
2. a - Une démarche de co-construction	11
2. b - Profil territorial et potentiel circulaire	11
2. b. 1 - Profil socio-professionnel spécifique et opportunités pour l'économie circulaire	12
2. b. 2 - Un tissu économique diversifié et des secteurs structurants	13
2. c - Les déchets produits sur le territoire de la métropole brestoise : quelles quantités, quels coûts ?	15
2. d - Ressources et filières à enjeux au regard de l'économie circulaire sur le territoire de la métropole brestoise	17
2. d. 1 - Ressource « matériaux de construction » : filière bâtiment et travaux publics	17
2. d. 2 - Ressource « biens matériels » : filière réemploi et réparation	19
2. d. 3 - Ressource « biomasse » : filières bois-construction, biomatériaux, bois-énergie, etc.	21
2. d. 4 - Ressource « eau »	22
3. LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	23
3. a - Cinq objectifs principaux pour 2030	24
3. b - Trois cibles prioritaires	24
3. c - Trois modes d'actions	24
3. d - La gouvernance	24
4. LE PLAN D'ACTION	26
4. a - Les axes de travail	26
Axe 1 : Améliorer l'efficacité matière de l'économie	26
Axe 2 : Réduire la production de déchets sur le territoire	26
Axe 3 : Renforcer et créer de nouvelles activités de l'économie circulaire	27
Axe 4 : Accompagner la transition et la résilience du tissu économique métropolitain	28
Axe 5 : Créer une offre de biens et de services durables à destination des habitants	29
4. b - Le plan d'action en détail	31

ÉDITO

L'économie circulaire vise à repenser les modes de production et de consommation afin de limiter la consommation de ressources, le gaspillage et la production de déchets. Cette approche s'attache à prolonger la durée d'utilisation des biens, à encourager le recyclage et le réemploi, et à optimiser le recours aux ressources locales. Elle offre ainsi à Brest métropole des leviers pour renforcer la résilience du territoire, favoriser l'efficience environnementale, stimuler un développement économique local durable, et accompagner l'évolution des modes de vie et de travail.

Au niveau national, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), adoptée en 2020, fixe un cap clair : sortir du modèle linéaire « produire, consommer, jeter ». Les collectivités territoriales s'attachent désormais à structurer leur démarche à l'échelle locale, en cohérence avec les différentes stratégies et plans déjà en place. À Brest métropole, cette ambition se décline dans la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique – SMDE Cap 2030, qui fait des transitions un levier du développement économique, et également dans d'autres schémas tels que le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Plan Alimentaire Territorial (PAT), le schéma « Réduisons nos déchets », ou encore le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

L'ADEME a ainsi reconnu l'engagement de Brest métropole en lui attribuant en 2024 la labellisation deux étoiles au référentiel économie circulaire. Cette étape importante témoigne de la structuration progressive de la collectivité sur ce sujet.

Dans ce contexte, et pour structurer et amplifier la dynamique territoriale, Brest métropole a souhaité formaliser une feuille de route économie circulaire construite en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Au premier semestre 2025, cette démarche a mobilisé les acteurs économiques et institutionnels du territoire, avec l'appui du bureau d'études Tehop, afin d'identifier les leviers d'actions prioritaires et les synergies opérationnelles.

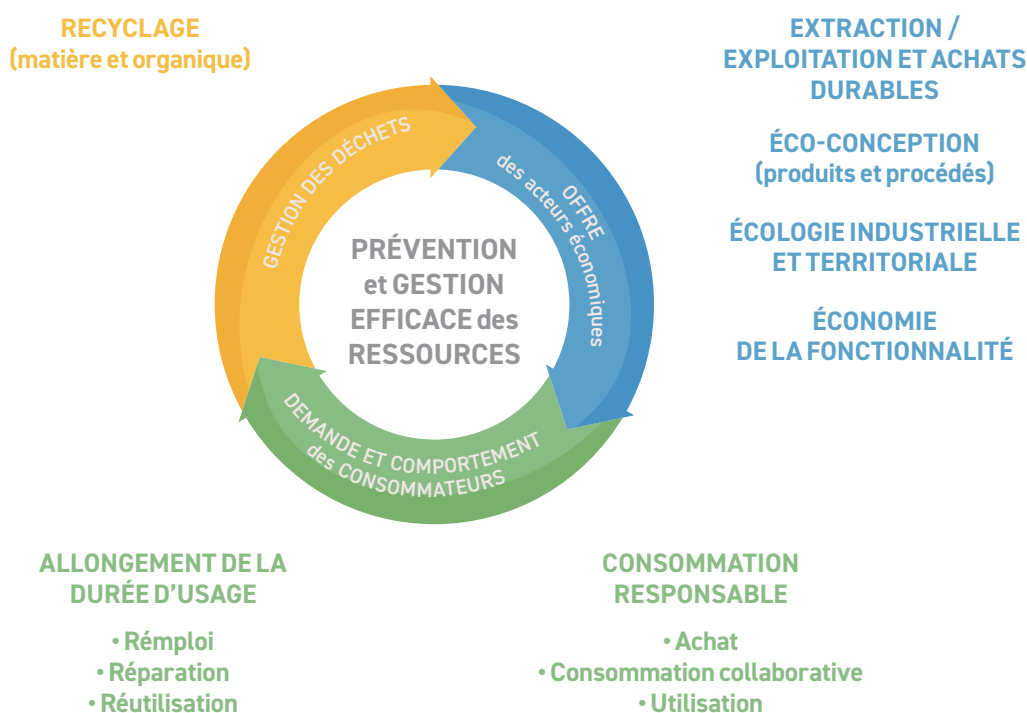
La feuille de route ainsi obtenue fournit un cadre d'actions concerté : elle recense les enjeux, objectifs et actions à mener à l'échelle métropolitaine. Ce document opérationnel vise à accompagner les acteurs du territoire – collectivités, entreprises, associations, habitants – dans l'intégration des principes de circularité au sein de leurs activités, et à suivre collectivement l'avancement des engagements pris, au service d'un territoire en transition, exemplaire, compétitif, attractif et solidaire.

1. PRÉAMBULE

Selon le Ministère de la Transition écologique, **l'économie circulaire** consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

1.a - L'économie circulaire : de quoi parle-t-on ?

L'ADEME identifie sept piliers fondamentaux, regroupés en trois domaines, qui structurent l'économie circulaire et en définissent les principaux leviers d'action.



GESTION DES DÉCHETS

Le **recyclage** vise à utiliser les matières premières issues de déchets. La définition du Code de l'environnement caractérise le recyclage comme « toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins ». Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

La **consommation responsable** doit conduire l'acheteur (acteur économique, citoyen) à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (bien ou service).

L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit à privilégier la réparation, le don, la vente et l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

L'**approvisionnement durable** concerne le mode d'extraction et d'exploitation des ressources qui seront utilisées efficacement, l'objectif étant de réduire les rejets d'exploitation et de minimiser l'impact environnemental, notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières), agricole et forestière, tant pour les ressources renouvelables que non renouvelables.

L'**éco-conception** vise à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, en minimisant les impacts environnementaux.

L'**écologie industrielle et territoriale** constitue un mode d'organisation inter-entreprises et vise à développer des synergies entre les établissements d'un territoire, par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

L'**économie de la fonctionnalité** et de la coopération consiste à proposer l'usage d'un bien plutôt que sa possession, en vendant des services au lieu de produits. Cela amène les entreprises à repenser leur modèle d'affaires pour répondre aux besoins des clients, tout en intégrant des aspects sociaux et environnementaux.

1.b - Un enjeu crucial : la préservation des ressources

Quatre enjeux environnementaux majeurs sont identifiés :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- la santé environnementale,
- la préservation et la valorisation des ressources.

La **préservation des ressources** naturelles constitue en effet un des défis fondamentaux de l'économie circulaire. Ces ressources se déclinent en plusieurs catégories :

- la **biomasse** : l'ensemble des matières d'origine animale ou végétale (ex. : alimentation, bois, coton, déchets verts) ;
- les **matériaux minéraux de construction** : sable, argile, granulats divers, ciment, etc. ;
- les **ressources fossiles et leurs dérivés** : pétrole, gaz, charbon, plastiques, bitume, etc. ;
- les **métaux** : cuivre, zinc, fer, etc. ;
- les **ressources fissiles** : notamment l'uranium.

Les pressions sur ces ressources ne cessent de croître à mesure que l'extraction de matières à l'échelle mondiale augmente (cf. figure 1 et 2).

Figure 1 : Évolution de la consommation de ressources en milliards de tonnes

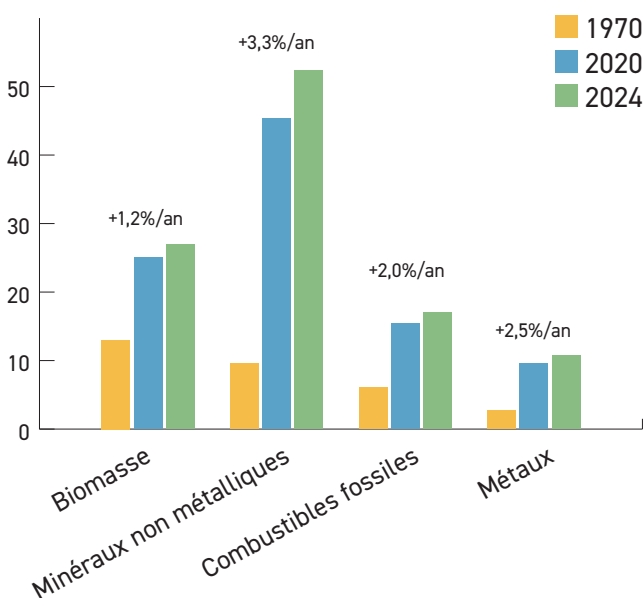
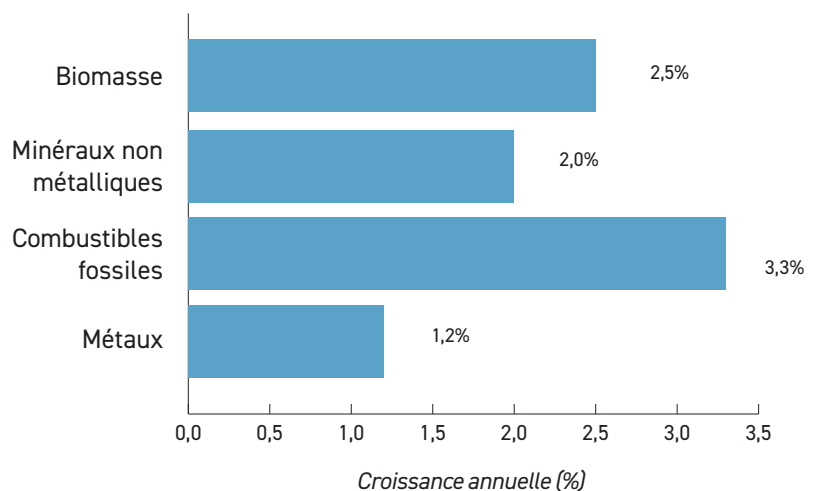


Figure 2 : Taux de croissance moyenne annuel de la consommation de ressources



Les trois principaux facteurs identifiés sont :

- o l'augmentation du niveau de vie,
- o la croissance démographique,
- o la stagnation relative de la productivité matérielle à l'échelle mondiale. En effet, si de plus en plus de ressources sont consommées, la croissance économique produite par ces matières n'augmente pas au même rythme.

Dans ce contexte, il est pertinent de s'intéresser à l'empreinte matière, qui mesure la quantité totale de matières premières mobilisées, directement ou indirectement, pour satisfaire la consommation finale d'un pays. En France, cette empreinte matière s'élève à 13,4 tonnes par habitant en 2022¹, traduisant à la fois l'externalisation d'une partie de la production industrielle et la forte consommation de biens transformés à forte intensité matière (cf. figure 3).

Par ailleurs, l'extraction des ressources a contribué à hauteur de 55% aux émissions de gaz à effet de serre en 2020 (*Perspectives des ressources mondiales, PNUÉ 2024*)².

1.<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lempreinte-matieres-de-la-france-en-2022-un-indicateur-de-notre-consommation-effective-de-matieres?rubrique=&dossier=1028249>
 2.<https://www.resourcepanel.org/reports/global-resources-outlook-2024>

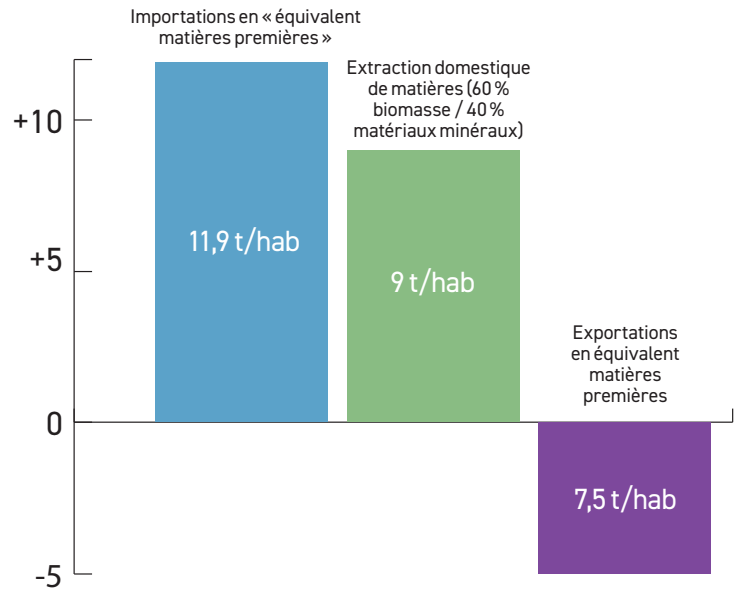
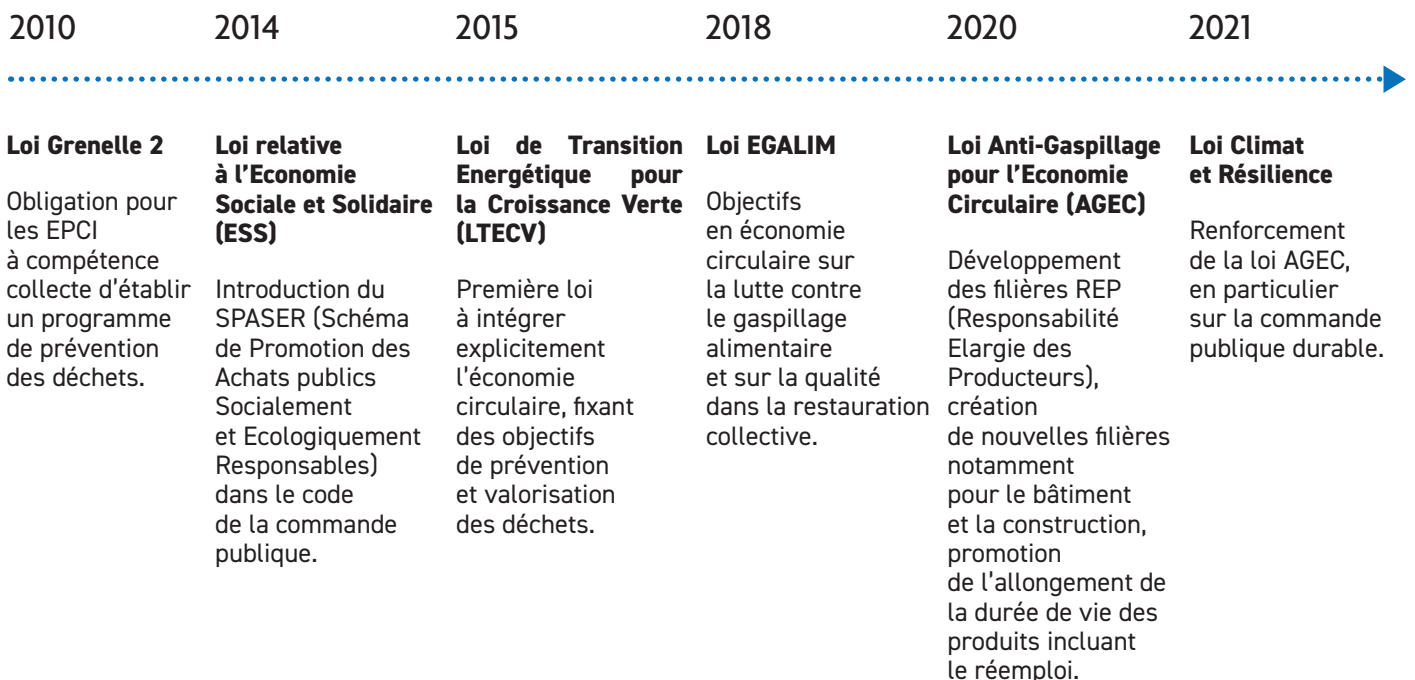


Figure 3 : Balance des ressources pour la France (2022, Ministère Aménagement du territoire transition écologique)

1.c - Le cadre réglementaire et les obligations sectorielles

1.c.1 - Les lois encadrant l'économie circulaire

Le cadre règlementaire de l'économie circulaire s'est progressivement renforcé au fil de plusieurs lois majeures.



1.c.2 - Obligations en matière d'économie circulaire

Les lois successives en matière d'économie circulaire imposent des obligations spécifiques selon les secteurs d'activité, visant à encadrer la gestion des déchets, encourager la consommation responsable et favoriser la durabilité des pratiques.

1.c.2.a - La commande publique

La commande publique constitue un levier majeur pour intégrer l'économie circulaire dans les achats et marchés publics avec un renforcement des exigences depuis les lois LTECV et AGECE. La loi Climat et Résilience impose aux collectivités l'adoption d'un SPASER pour un montant de leurs achats publics désormais abaissés à 50 millions d'euros et impose l'intégration d'objectifs de développement durable dans les appels d'offres.

Au-delà du SPASER, tous les acteurs publics (bailleurs sociaux, établissements d'enseignement supérieur, aménageurs, etc.) sont soumis à des obligations en matière de commande publique durable et doivent :

- inclure dans leurs achats des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage (entre 20 et 40 % selon les produits),
- prendre en compte des critères environnementaux lors de l'attribution d'un marché, de manière systématique à partir de 2026.

1.c.2.b - Les déchets des collectivités

Les collectivités territoriales ont également un rôle clé dans la prévention et la gestion des déchets. La loi Grenelle 2, puis la loi AGECE, structurent leurs obligations en matière de réduction des déchets et de tri, avec notamment :

- la généralisation du tri à la source des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024,
- une réduction de 15 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et de 5 % des Déchets des Activités Economiques (DAE) d'ici 2030 par rapport à 2010,
- la promotion du réemploi dans les déchèteries, en favorisant la récupération d'objets réemployables par les acteurs de l'ESS.

1.c.2.c - Les secteurs de la restauration et de l'alimentation

La lutte contre le gaspillage alimentaire et la transition vers des pratiques durables concernent également la restauration collective, ainsi que le secteur alimentaire et agroalimentaire dans leur ensemble.

Depuis 2020, la restauration collective fait l'objet d'obligations réglementaires fortes avec :

- une réduction des déchets alimentaires de 50% d'ici 2025,
- l'interdiction de proposer des bouteilles d'eau plate, et des contenants alimentaires en plastique,
- la valorisation d'au moins 50% de produits locaux, bios et de qualité, dont 20% de produits biologiques, avec la mise en place obligatoire d'un menu végétarien hebdomadaire depuis 2021.

Parallèlement, les entreprises du secteur alimentaire et agroalimentaire doivent également assurer le tri à la source et la valorisation de leurs déchets.

En complément :

- les industries agroalimentaires sont tenues de réaliser un diagnostic sur le gaspillage alimentaire et d'adopter des mesures pour le réduire,
- la grande distribution doit rendre public son engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la restauration commerciale est soumise à des mesures telles que la proposition de contenants réutilisables ou recyclables pour la vente à emporter, avec une réduction tarifaire possible si le consommateur présente un contenant réemployable, et l'interdiction de la vaisselle jetable pour les établissements de plus de 20 couverts.

1.c.2.d - Le secteur de la construction

Dans le secteur de la construction, la réglementation impose des objectifs clairs de réemploi, de recyclage et de tri des déchets renforçant la traçabilité et la gestion responsable des chantiers :

- depuis 2015, au moins 70 % des matières et déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers doivent être réemployés ou recyclés.
- depuis 2022, un Diagnostic Produits Équipements Matériaux Déchets (DPEMD) est obligatoire pour les opérations de démolition ou de rénovation supérieures à 1000 m².
- le tri à la source des flux de déchets est requis, sauf exceptions selon la taille du chantier.

Les devis des entreprises de travaux doivent désormais indiquer une estimation des quantités totales de déchets produits et leurs modalités de gestion et d'enlèvement. Cela inclut :

- l'effort de tri réalisé sur le chantier et la nature des déchets collectés séparément,
- le cas échéant, le broyage des déchets sur le chantier, ou autres dispositions techniques utilisées, notamment pour les travaux de jardinage.

1.d - Zoom sur le potentiel de création d'emplois

La mise en œuvre de ces obligations réglementaires en faveur de l'économie circulaire offre une opportunité importante de création d'emplois, avec une estimation de 300.000 à 400.000 nouveaux emplois en France entre 2024 et 2030³.

Comparée à l'enfouissement des déchets, l'économie circulaire génère significativement plus d'emplois :

- la réparation crée environ 25 fois plus d'emplois par tonne de déchets traités selon le Ministère de la Transition Ecologique et Sociale (MTES),
- le compostage ou la méthanisation génèrent 11 fois plus d'emplois, d'après une étude prospective « Bretagne Zéro Déchet 2040 » de la Région Bretagne.

Cette étude, initiée par la DREAL et la Région Bretagne en 2022, identifie une liste non exhaustive de métiers ayant un potentiel de développement dont :

- ceux ayant « un fort potentiel de création d'emplois », tels que : opérateur de tri des déchets plastiques, technicien de réparation, cyclo-logisticien ;
- ceux avec un potentiel d'emplois moins élevés, mais à forts impacts environnementaux tels que : diagnostiqueur de déchets du bâtiment, animateur EIT, agent valoriste, maître composteur, mineur urbain, etc.

Ces chiffres soulignent que l'économie circulaire ne se limite pas à une gestion optimisée des ressources, mais constitue aussi un levier essentiel de dynamisation économique locale et de création d'emplois durables, souvent non délocalisables et en phase avec les enjeux environnementaux.

3. Sources : Club de Rome scénario efficacité matière 2015-2030 / Feuille de route nationale économie circulaire / Projection SGPE 2024-2030



2. ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE BREST MÉTROPOLE

2.a - Une démarche de co-construction

Le diagnostic de territoire et l'élaboration de la feuille de route ont été réalisés au premier semestre 2025 en collaboration avec les acteurs économiques, en leur qualité de têtes de réseaux ou représentants clés du tissu économique métropolitain et des secteurs à enjeux précédemment cités.

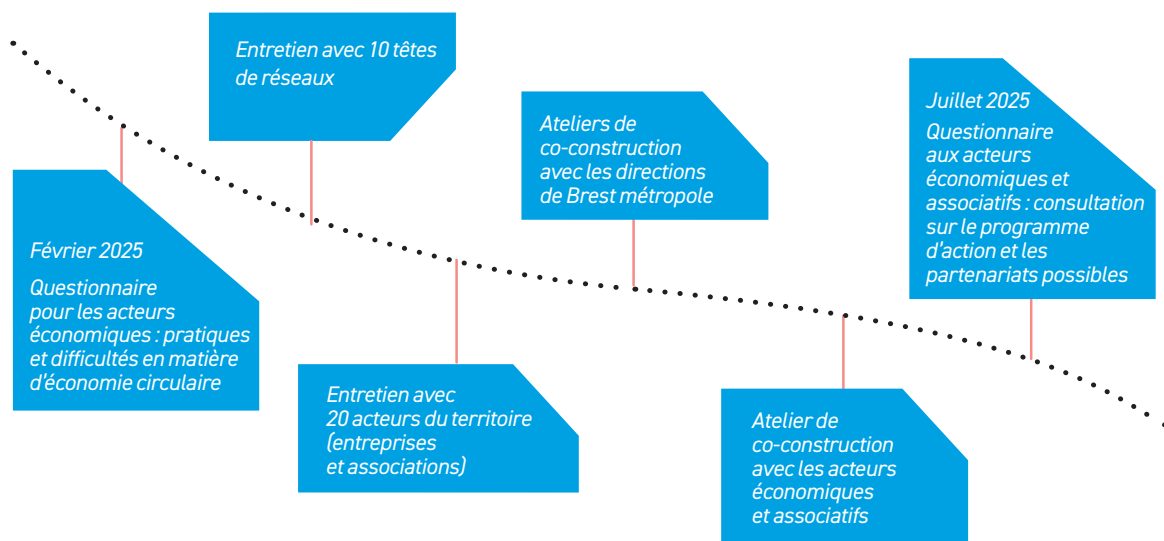


Figure 4 : Calendrier des étapes de co-construction de la feuille de route de Brest métropole



Journée de formation-action sur l'économie circulaire organisée le 24 avril 2025 à l'Hôtel de ville.

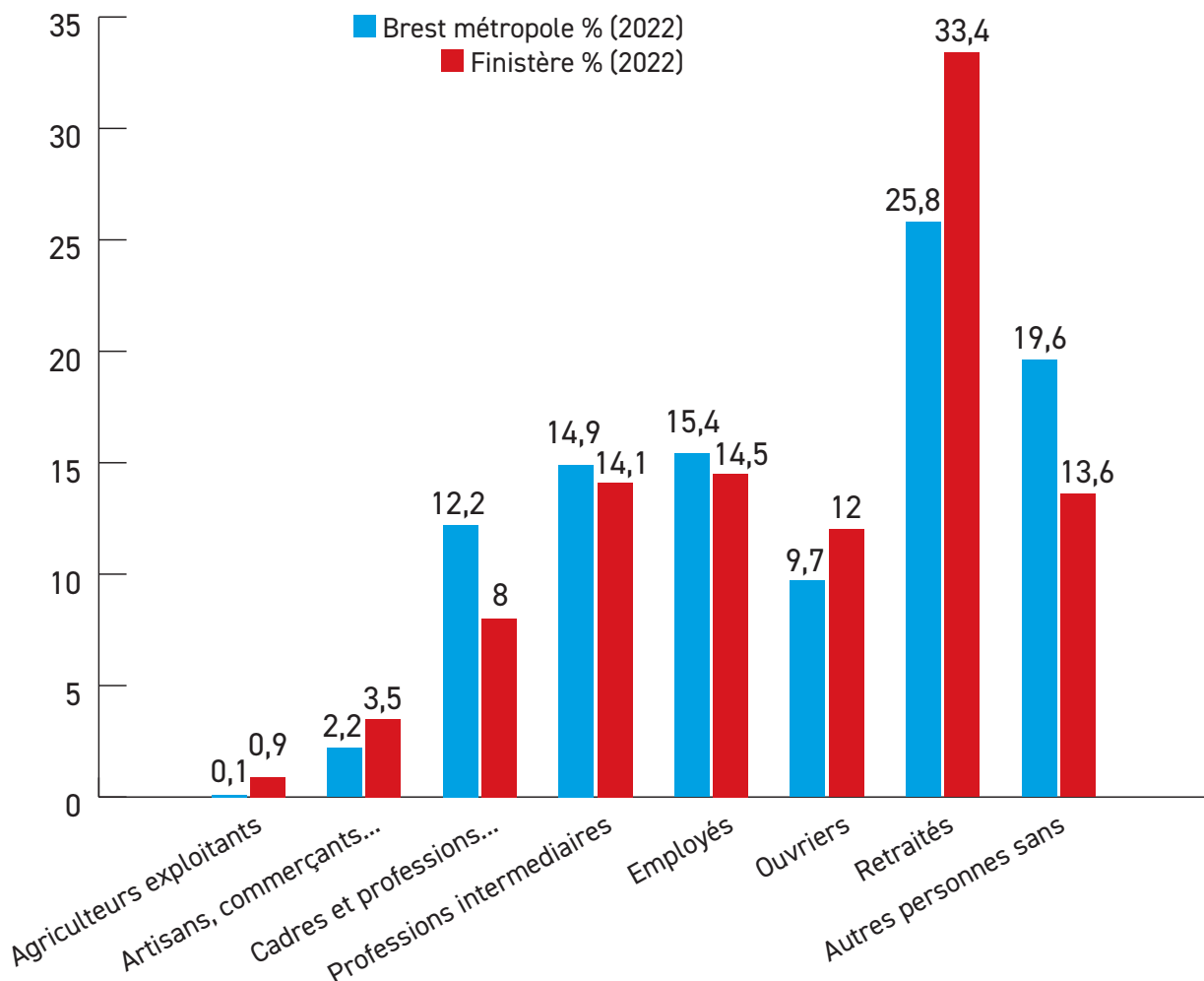
2.b - Profil territorial et potentiel circulaire

Située à la pointe bretonne, entre terre et mer, la région de Brest regroupe un bassin de vie de 405 619 habitants, avec Brest métropole comme cœur urbain (213 403 habitants sur 218 km², dont environ deux tiers dans la commune de Brest). La métropole se singularise par la présence de fonctions stratégiques de l'État liées à la mer et à la Défense, ainsi que de nombreuses autres fonctions métropolitaines représentées par l'enseignement supérieur et la recherche, le CHRU, ainsi que des centres de décisions, de grands équipements culturels, etc. Le territoire dispose d'un pôle multimodal majeur, incluant le premier port maritime breton (activités navales, de Défense, industrielles) et le premier aéroport breton. Brest métropole est également reconnue pour ses coopérations solides avec les territoires et partenaires environnants.

2.b.1 - Profil socio-professionnel spécifique et opportunités pour l'économie circulaire

La population compte une proportion importante de cadres et professions intermédiaires, ainsi que d'employés et de personnes sans activité professionnelle, tandis que les retraités et ouvriers sont moins nombreux que les moyennes départementales.

Figure 5 : Parts de la population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle, en % (source : Insee, 2022)



Ces spécificités socio-professionnelles permettent d'identifier plusieurs leviers :

- insertion professionnelle : le développement de l'économie circulaire, notamment via le partenariat avec les acteurs de l'insertion dans les secteurs du réemploi, de la réparation et de la réutilisation, permet de favoriser l'accès à l'emploi des personnes sans activité professionnelle.
- consommation responsable : le développement d'une offre de consommation sobre et durable, ou de solutions de réparation faciles d'accès permettrait aux ménages les plus précaires de bénéficier d'une offre accessible de biens durables favorisant l'économie sobre et solidaire.
- mobilisation des cadres et professions intermédiaires : leur rôle stratégique est double, à la fois comme acteurs de la transformation des organisations vers des modèles circulaires (par la formation et l'accompagnement), et comme consommateurs pouvant soutenir des produits éco-conçus et des solutions durables (construction durable, matériaux biosourcés, réemploi).
- implication des retraités : ils représentent souvent une ressource en compétences et en engagement associatif, avec un pouvoir d'achat souvent favorable pour soutenir l'économie circulaire. Néanmoins, ils sont moins nombreux sur la métropole, comparés à la moyenne départementale.
- évolution des métiers ouvriers : l'économie circulaire crée des emplois non délocalisables (réparateurs, dé-constructeurs sélectifs, re-conditionneurs), particulièrement pertinente pour les profils ouvriers, directement concernés par ces mutations. Cependant, le développement de ces nouveaux métiers nécessite un effort soutenu en matière de formation et une montée en compétence sur des savoir-faire encore émergents.

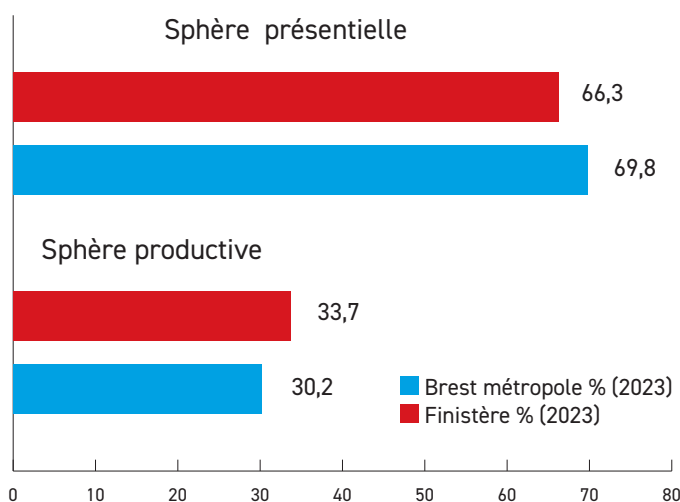


Figure 6 : Part des emplois de la sphère économique à Brest métropole et dans le Finistère (source : Insee 2023)

2.b.2 - Un tissu économique diversifié et des secteurs structurants

La métropole brestoise présente un tissu économique diversifié et structuré autour de filières clés reflétant ses spécificités territoriales et sectorielles. On y retrouve la Défense, secteur majeur lié à la mer et aux activités navales, ainsi qu'un écosystème portuaire important, associant réparation navale, import-export et industrie. La recherche en sciences et technologies marines est de classe mondiale et s'articule avec un tissu d'entreprises technologiques dans les différents secteurs du maritime. Bien que géographiquement périphériques, l'agriculture et l'agroalimentaire du Nord Finistère constituent un moteur économique notable, confronté à des défis environnementaux et énergétiques. Le secteur de la santé, au travers du CHRU notamment, est un employeur majeur. La présence du siège du Crédit Mutuel Arkéa représente un pôle fort dans la banque-assurance. Le numérique est dynamique, il est incarné par la capitale French Tech Brest Bretagne Ouest. Enfin, commerce, artisanat, tourisme et loisirs apportent vitalité et attractivité au territoire.

Concernant les enjeux de l'économie circulaire, tous ces secteurs, particulièrement ceux dits de la sphère « présente », sont concernés par la gestion durable des ressources (cf. figure 4).

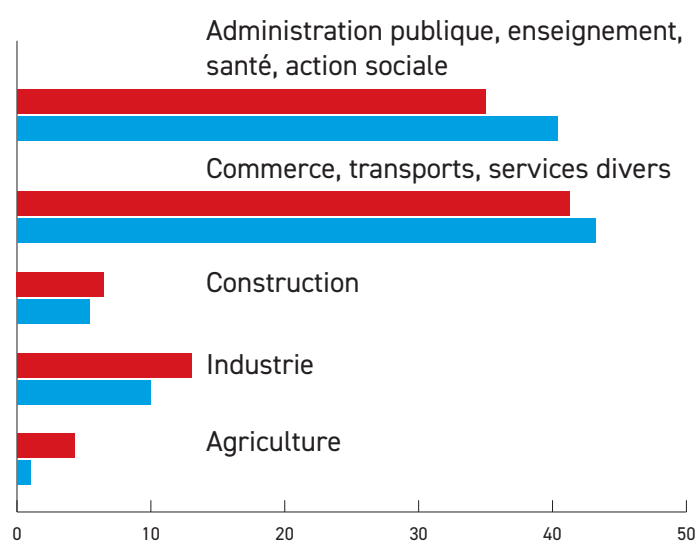


Figure 7 : Part des emplois (en %) selon le secteur d'activités à Brest métropole et dans le Finistère (source : Insee 2022)

La part du secteur de la construction (cf. figure 7) est en trompe l'œil car de nombreuses entreprises de travaux, intervenantes sur le territoire métropolitain, sont implantées sur d'autres territoires voisins. C'est un secteur à très fort enjeu d'économie circulaire. Le recyclage reste à développer et le réemploi est émergent.

L'industrie est le second secteur le plus concerné, fortement dépendante des flux internationaux. Elle est aussi pour une part, dépendante de la ressource en eau.

D'une façon générale, l'incorporation de produits recyclés, l'éco-conception, l'approvisionnement en ressources vierges et la réduction des consommations d'eau dans l'économie présente et le secteur résidentiel sont des enjeux majeurs pour la résilience du tissu économique du territoire.

Enfin, les activités tertiaires consomment intensivement des biens importés, notamment informatiques, avec un fort renouvellement accentué par l'intelligence artificielle et l'obsolescence logicielle accélérée, ce qui pose des défis en matière de consommation responsable et économie de ressources.

2.c - Les déchets produits sur le territoire de la métropole brestoise : quelles quantités, quels coûts ?



DÉCHETS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Plusieurs catégories de déchets sont définies :

- Les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés), sont les déchets collectés par le service public. Ce sont les déchets des particuliers, et de certaines entreprises qui produisent des déchets de nature et de quantité assimilables à celles des ménages.
- Les DAE (Déchets d'Activité Economique) sont les déchets produits par les entreprises et autres acteurs qui ne sont pas des particuliers : associations, administrations, ... Ils ne sont pas collectés par le service public. Les principaux DAE en termes de tonnage sont les déchets inertes du bâtiment et des travaux publics.



Les DMA font l'objet d'un rapport annuel publié par Brest métropole et transmis à la préfecture, ce qui permet un suivi précis à l'échelle territoriale.

En revanche, les DAE ne sont pas aussi précisément connus localement.

L'estimation est basée sur des données issues d'institutions régionales, notamment l'Institut Vëia de la CERC Bretagne, qui a réalisé en 2023 une étude sur les déchets inertes de la métropole brestoise.

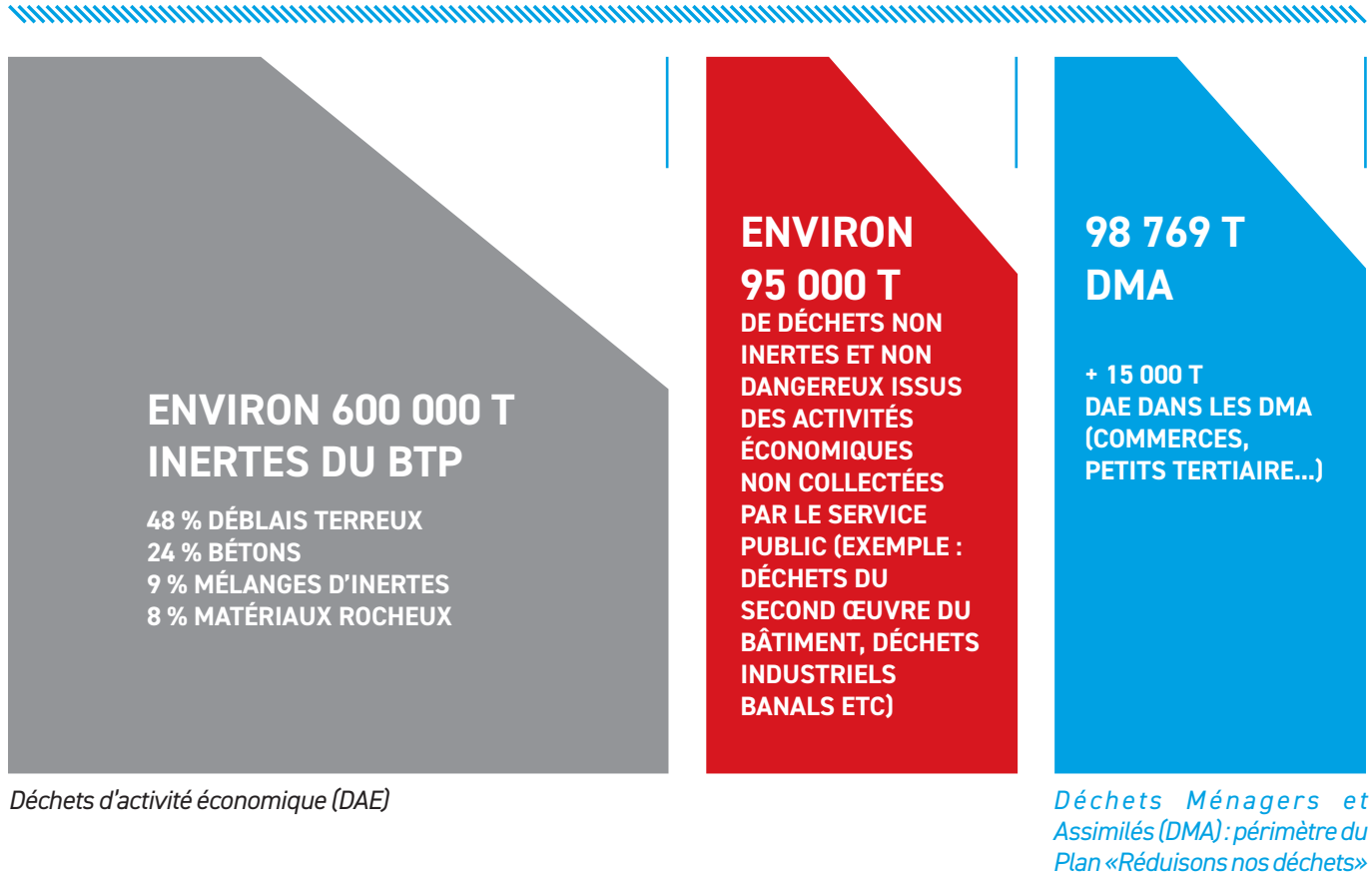


Figure 8 : Répartition des types de déchets produits sur le territoire de Brest métropole (trois grandes catégories de déchets)

L'ensemble des déchets produits par les activités du territoire représenterait environ 3,8 tonnes par habitant et par an sur Brest métropole, contre 4,6 tonnes par habitant et par an à l'échelle nationale⁴.

Les DAE représentent environ 95 000 à 110 000 tonnes de déchets par an sur le territoire soit l'équivalent des DMA collectés par le service public.

Si l'on considère le coût global associé à ces déchets - incluant non seulement le coût direct mais aussi indirect avec le personnel, les emballages achetés, l'énergie, le matériel ou encore l'espace dédié -, on peut estimer que les DAE (hors déchets inertes) représentent une charge comprise entre

100 et 200 millions d'euros pour les acteurs économiques du territoire. À titre de comparaison, le coût strict de gestion des déchets, (appelé coût visible selon la méthode MFAC) ne représente que 10% de cette somme, soit entre 10 et 20 millions d'euros par an, ce qui correspond à un coût moyen de gestion variant entre 50 et 250 euros la tonne.

Cette estimation met en lumière l'importance économique que représente la gestion des DAE dans le territoire, au-delà du simple poids des déchets. Elle souligne également les marges potentielles d'optimisation en termes de réduction des déchets et de maîtrise des coûts, en cohérence avec les objectifs nationaux.

4. <https://infos.ademe.fr/economie-circulaire-dechets/2024/les-dechets-en-france-un-vivier-de-matieres-premieres-et-denergie>

2.d - Ressources et filières à enjeux au regard de l'économie circulaire sur le territoire de la métropole brestoise

La notion « ressources » ne se limite pas à une matière première vierge mais englobe en outre tous les produits ayant eu une première utilisation. Les ressources peuvent être exploitées au sein de filières. Une filière doit être comprise comme « *secteur d'activité économique présent sur le territoire* ». Au regard du diagnostic territorial, quatre ressources apparaissent prioritaires pour une démarche d'économie circulaire sur le territoire de la métropole brestoise.

2.d.1 - Ressource « matériaux de construction » : filière bâtiment et travaux publics

EN BREF

LA RESSOURCE « MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION »

Plusieurs catégories de déchets sont définies :

- Une filière fortement génératrice de déchets, environ 630 000 tonnes par an à l'échelle du territoire métropolitain, très majoritairement des déchets inertes
- Des évolutions réglementaires récentes qui font évoluer les pratiques en faveur du recyclage, du réemploi et des matériaux biosourcés
- Un enjeu à fédérer les acteurs pour passer d'initiatives exemplaires à une massification de l'économie circulaire dans la construction

Les enjeux liés à l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment et des infrastructures routières se concentrent principalement sur les phases de construction et de déconstruction/démolition. Ils concernent la provenance et la fabrication des matériaux, avec un intérêt croissant pour l'utilisation de biomatériaux et de matériaux issus du réemploi, ainsi que la gestion en fin de vie des ressources utilisées.

Depuis 2020, la réglementation thermique a évolué vers une réglementation environnementale (RE2020), qui impose une Analyse du Cycle de Vie (ACV) des bâtiments neufs, intégrant ainsi une double approche climatique et circulaire. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2023, le diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matériaux et Déchets) est devenu obligatoire sur les chantiers de rénovation et de déconstruction, favorisant le réemploi et le recyclage des matériaux.

Par ailleurs, la ressource en sable, fondamentale pour la construction, est particulièrement tendue à l'échelle mondiale, avec des résistances marquées à l'ouverture ou à l'extension de carrières, ce qui renforce la nécessité d'un recours accru aux matériaux réemployés et biosourcés.

Sur le territoire de la métropole brestoise :

- le secteur de la construction emploie directement 5 900 personnes en 2024 selon l'ADEUPa⁵ (5,4% des emplois). Compte-tenu de la présence d'entreprises extérieures intervenant sur des chantiers majeurs, ce secteur totalise un nombre d'emploi nettement supérieur au sein du bassin de vie. En effet, le BTP représente un peu plus de 14 000 emplois à l'échelle des Pays de Brest et Morlaix, 82% de ces emplois sont décomptés dans le pays de Brest.
- chaque année, environ 600 000 tonnes de déchets inertes sont générées. En 2023, seulement 7% de ces déchets ont été réutilisés sur site (notamment en remblais), principalement des bétons utilisés en plateformes ou parkings. Cette pratique reste limitée par les besoins techniques et les volumes nécessaires.

5. Le secteur de la construction dans le pays de Brest et Morlaix | ADEUPa Brest

6. https://www.ifpeb.fr/wp-content/uploads/2025/01/2401_HUB-BC_Renovation-bas-carbone_Rapport-complet.pdf

o en 2023, 330 000 tonnes de déchets inertes ont été traités sur le territoire métropolitain dont 65% ont été enfouis, 30% recyclés ou réutilisés, et 5% employés pour le réaménagement de carrière.

o les déchets non inertes, estimés entre 24 000 et 36 000 tonnes par an sur la métropole, représentent environ 6% du volume des déchets inertes, selon les ratios régionaux.

o Brest, en tant que ville reconstruite, possède un parc immobilier assez ancien, avec un tiers des résidences principales construites avant 1970 et deux tiers avant 1990. Celui-ci constitue un gisement à fort potentiel de réemploi et de recyclage. La rénovation, bien que plus complexe que la démolition-reconstruction, offre des avantages significatifs en matière d'économie circulaire. En effet, selon le hub des prescripteurs bas carbone⁶, les quantités de matières premières utilisées sont de 50 à 90% inférieures au sein d'opérations de rénovation bas-carbone comparées à des opérations de démolition-reconstruction.

Ainsi, le diagnostic territorial met en lumière plusieurs enjeux clés pour la métropole brestoise en matière de gestion durable des matériaux et de valorisation des déchets issus du secteur de la construction.

Un premier enjeu majeur porte sur le développement du réemploi des matériaux, qui reste aujourd'hui principalement cantonné à des expérimentations ciblant surtout les particuliers, soulignant la nécessité d'élargir ces pratiques à une échelle plus systématique et professionnelle.

Les questions logistiques apparaissent comme un frein important à la structuration de filières locales efficaces, impliquant un besoin d'optimisation des circuits de collecte, de tri, de stockage et de redistribution des matériaux réemployables.

Le recyclage des déchets inertes, en particulier des terres excavées, constitue un autre défi majeur, puisque ces matériaux sont encore majoritairement enfouis, alors que leur valorisation pourrait réduire la pression sur les ressources et les sites d'enfouissement.

Dans ce contexte, le tri sur chantier doit être renforcé afin d'améliorer la qualité et la quantité des matériaux récupérés.

Enfin, pour soutenir ces évolutions, il est indispensable de développer des formations adaptées, tant pour accompagner la mutation des métiers existants que pour créer de nouveaux profils, tel que celui de dé-constructeur sélectif, essentiel à la déconstruction et au réemploi raisonnés des matériaux.

Ces enjeux traduisent la nécessité d'une démarche territoriale intégrée, alliant innovation technique, montée en compétences des acteurs et structuration logistique, pour faire de la métropole brestoise un territoire exemplaire dans l'économie circulaire du secteur de la construction.



DYNAMIQUES OBSERVÉES SUR LE TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

o signature d'un pacte d'engagement entre les représentants des travaux publics (TP29, Routes de France Bretagne), Brest métropole et la SPL Brest Métropole Aménagement dès 2023. Ce pacte contient plusieurs objectifs en faveur de l'économie circulaire comme la valorisation des agrégats d'enrobés bitumineux, le réemploi des matériaux modulaires (pavés, bordures, caniveaux, mobilier urbain...), ainsi que la valorisation des matériaux sortants de chantier, notamment les terres excavées.

o plusieurs initiatives en faveur du réemploi des matériaux sur chantier ont été portées ces dernières années. Par exemple, Brest métropole Habitat a collaboré avec la Réserve des matériaux pour l'organisation de ventes éphémères de mobilier et matériaux provenant de bâtiments voués à démolition/rénovation.

o création en cours du collectif GARMat (Groupement des acteurs du réemploi des matériaux) animé par l'ADESS du Pays de Brest et rassemblant plusieurs acteurs locaux de la filière du réemploi dans le secteur du bâtiment (La Réserve des Matériaux, Tribord, le Repair, 909 bâtir durable). Il vise à structurer une filière en faveur du réemploi dans le bâtiment et les travaux publics en mobilisant des compétences transversales, de la dépose sélective à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

o organisation fin 2025 d'un cycle d'ateliers thématiques dédié au réemploi des matériaux du BTP proposé par le Pôle métropolitain du Pays de Brest en partenariat avec le collectif GARMat, Brest métropole et le G4DEC.

2.d.2 - Ressource « biens matériels » : filière réemploi et réparation

EN BREF

LA RESSOURCE « BIENS MATÉRIELS »

- o Les biens matériels sont particulièrement présents sur un territoire urbain à forte composante étudiante et tertiaire, avec un taux de renouvellement élevé. Il existe un potentiel significatif pour allonger leur durée d'usage afin de réduire l'impact environnemental
- o le territoire compte des acteurs du réemploi dynamiques, qui œuvrent déjà activement et cherchent à étendre leurs activités à une échelle plus large.
- o des opportunités de développement sont identifiées dans les domaines du reconditionnement et de la réparation, secteurs porteurs pour renforcer l'économie circulaire locale.

L'étude ADEME⁷ de 2019 révèle que la réparation reste peu intégrée dans les habitudes des Français : seulement 36% d'entre eux réparent un produit défectueux, tandis que 54% privilégient son remplacement. L'autoréparation est pratiquée par 19% de la population. Les freins majeurs à la réparation sont le coût, l'obsolescence programmée, la complexité des démarches, les délais élevés et la difficulté d'accès aux pièces détachées. Pourtant, les bénéfices environnementaux sont significatifs : par exemple, un smartphone reconditionné permet de réduire son impact annuel d'environ 75% comparé à un modèle neuf.

Le dispositif QualiRépar soutient financièrement la réparation de plusieurs familles d'équipements via un « bonus réparation » déduit du coût de la prestation. Cependant, l'accès à ce dispositif reste complexe, notamment pour les petites et moyennes structures. Les éco-organismes ont mis en place des plateformes référençant les réparateurs agréés QualiRépar, mais un enjeu marqué subsiste pour faciliter l'accès au bonus, tant pour les habitants que pour les réparateurs indépendants du territoire.

Sur le plan économique local, selon l'Urssaf, environ 115 emplois sont liés, fin 2024, au secteur privé de la réparation d'équipements électroménagers et électroniques sur le territoire finistérien. Plus largement, la catégorie « réparation et installation de machines et d'équipements », englobant aussi l'entretien et la réparation spécialisée dans l'industrie manufacturière, représente environ 3 300 emplois à Brest métropole. Cette filière reste donc encore à développer.

7. <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/5241-evaluation-de-l-impact-environnemental-d-un-ensemble-de-produits-reconditionnes.html#product-presentation>

8. <https://open.urssaf.fr/pages/dataviz-etablissements-et-effectifs-salaries>

Le territoire brestois se distingue par plusieurs initiatives, plus ou moins récentes, qui méritent d'être consolidées et amplifiées. Ces actions participent activement à la sensibilisation, à l'évolution des pratiques des consommateurs, et s'inscrivent pleinement dans les plans locaux de prévention des déchets.



DYNAMIQUES D'ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION D'OBJETS

La métropole brestoise accueille de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du réemploi et de la réparation d'objets. Parmi eux :

- o la communauté Emmaüs de Brest, implantée au Relecq-Kerhuon, est l'une des plus anciennes de France (1956). Elle organise une braderie par mois et dispose de deux espaces de vente permanents (Brest, Plougastel-Daoulas).
- o la Recyclerie « Un peu d'R » propose également la vente d'objets de seconde main. Elle contribue à la promotion du réemploi avec l'organisation d'événements tels que des « Repair Café ». L'association travaille en partenariat avec d'autres acteurs du réemploi pour lesquels elle a contribué à leur émergence (tels que La Réserve des matériaux, Les Insolites, Brest en Jouets).
- o envie 29 propose des équipements électroménagers issus du réemploi et vendus avec une garantie de 2 ans.
- o l'association « La Pince » développe, outre sa ressourcerie textile, des ateliers pour développer des compétences en matière de couture.
- o l'association « le Projet sapristi » créée en 2019, exploite deux librairies solidaires qui proposent des livres ainsi que des CD, DVD et vinyles d'occasion.
- o l'association « Brest en Jouets » est spécialisée dans le réemploi de jouets depuis 2025.

Ainsi, plusieurs enjeux territoriaux ont été identifiés :

- o l'optimisation de la logistique du réemploi : le passage à une échelle plus large dans le réemploi des matériaux et des biens requiert une organisation logistique robuste. La coordination des flux, la mutualisation des moyens de transport, le stockage et la redistribution doivent être renforcés pour rendre le réemploi plus efficace, accessible, et économiquement viable sur le territoire.

- o la professionnalisation des acteurs émergents.

- o le renforcement des coopérations territoriales : la structuration d'une offre locale, cohérente en matière de consommation sobre et responsable, nécessite des partenariats entre les différents acteurs – publics, privés, associatifs – qui doivent être consolidés.

2.d.3 - Ressource « biomasse » : filières bois-construction, biomatériaux, bois-énergie, etc.

EN BREF

LA RESSOURCE « BIOMASSE »

- o la préservation et la valorisation de cette ressource s'inscrivent dans une logique territoriale plus large que le périmètre métropolitain, en lien avec les EPCI voisins
- o poursuivre le développement d'une approche territoriale bois bocage pour de multiples usages (bois d'œuvre, bois énergie...)
- o besoin de structurer l'offre et la demande de la filière matériaux biosourcés
- o étudier des scénarios pour une meilleure valorisation des boues de station d'épuration

La région brestoise s'appuie sur un important territoire forestier, avec environ 17 000 hectares de forêt et un taux de boisement d'environ 10%. Le maillage bocager est également notable, avec une longueur estimée à 6 500 km de haies, contribuant à une production annuelle d'environ 16 000 tonnes de bois déchiqueté⁹. Cette biomasse locale constitue un gisement significatif pour diverses filières, en particulier la valorisation énergétique.

Dans ce contexte, Brest métropole dispose aujourd'hui de l'un des réseaux de chaleur bois les plus étendus de Bretagne, avec un réseau urbain de 60 km et plusieurs extensions récentes, dont le réseau de chauffage biomasse du Technopôle Brest-Iroise inauguré fin 2023. Ce dernier, long de 5 km, alimente un écosystème tertiaire important, dont des grandes écoles et instituts de recherche, avec une chaudière bois d'une puissance de 2,2 MW, utilisant 3 500 tonnes par an de plaquettes forestières locales (à 90% issues du Finistère). Le réseau de chaleur bois est aussi combiné à des chaufferies au gaz et à la valorisation énergétique de déchets, offrant une énergie locale, renouvelable, à coût stabilisé, et contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.




Parallèlement, une première étude sur les ressources isolantes biosourcées conduite en 2024 à l'échelle de la région brestoise a identifié le potentiel de développement de plusieurs filières comme le miscanthus, le chanvre et le lin (bottes de paille, déjà en développement sur le territoire). Le collectif Forêt-Bois¹⁰ du Pays de Brest travaille également sur la structuration de la filière forêt bois, notamment sur le développement du bois d'œuvre pour diverses applications dans le secteur du bâtiment (construction, rénovation, surélévation, aménagements, ...) dans une logique de circuit-court.

Enfin, Brest métropole produit environ 4 000 tonnes par an de matières sèches issues des boues de stations d'épuration, jusqu'ici majoritairement incinérées. Une étude d'opportunité est menée en 2025 pour identifier de potentielles voies de valorisation énergétique de cette ressource.

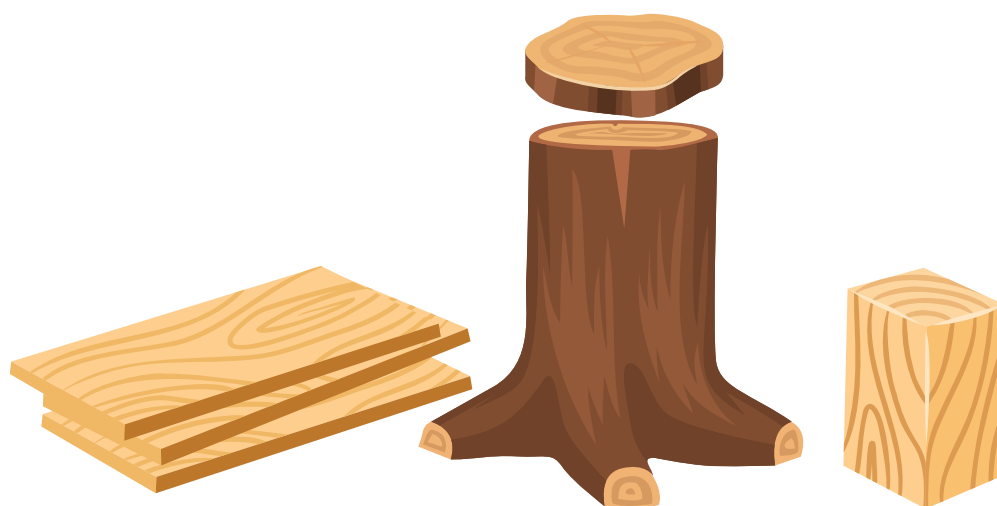
En résumé, la biomasse, qu'elle soit forestière, agricole ou issue des résidus urbains, constitue un pilier majeur du mix énergétique renouvelable sur la métropole brestoise et le nord Finistère. Elle offre des solutions durables pour la production de chaleur et le développement de matériaux biosourcés, en soutien à la lutte contre le changement climatique et à la transition énergétique. La structuration de la filière locale, par le biais d'acteurs comme le collectif Forêt-Bois et les opérateurs du réseau de chaleur biomasse, permet à la fois de valoriser les ressources endogènes, dynamiser l'économie circulaire territoriale, et garantir une énergie stable, locale et compétitive. Le développement parallèle des filières biosourcées pour l'isolation et l'aménagement contribue à une approche globale intégrée. Enfin, la valorisation innovante des déchets urbains comme les boues de stations d'épuration contribuerait à optimiser ainsi toutes les ressources biomasses du territoire.

9. https://bretagne-environnement.fr/sites/default/files/imports/2015-04-29_Synthese-Etat-des-lieux-bois-energie-Pays-de-Brest_v-2-2.pdf
10. <https://foretbois-paysdebrest.bzh/batiments-biosources>



DYNAMIQUES D'ACTEURS SUR LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE BIOMASSE

- o le collectif Forêt-Bois, animé par le Pôle métropolitain du Pays de Brest, vise à favoriser une gestion forestière durable, multifonctionnelle et pourvoyeuse de bois en circuit-court.
- o la création en 2025 d'une Société Publique Locale (SPL) de restauration entre Brest métropole et la ville de Brest, pour assurer les missions de production de repas en collectivité et de structuration des filières d'approvisionnement locales et bios.
- o la création d'une SCIC Coopérative Carbone du Pays de Brest, portée par le pôle métropolitain, afin d'accompagner la mise en place de projets bas carbone, notamment dans le secteur du bâtiment (rénovation et construction neuve avec des éco-matériaux).



2.d.4 - Ressource « eau »

EN BREF

LA RESSOURCE « EAU »

- o risques accrus de pénurie hydrique
- o tendance à la hausse de la consommation en eau

Selon une étude de l'ADEUPa¹¹ (2023), la probabilité d'apparition d'années avec des débits insuffisants dans les cours d'eau du bassin brestois pourrait atteindre 75% d'ici 2050, traduisant une forte vulnérabilité face aux phénomènes de sécheresse et au changement climatique. À cela s'ajoute une consommation d'eau potable qui a augmenté de près de 10% entre 2010 et 2020 (source : BRGM), reflétant une pression accrue sur les ressources, due notamment à la croissance démographique et à l'intensification des activités urbaines, tertiaires et industrielles.

La gestion de la ressource est marquée par une multiplicité d'acteurs et une gouvernance « mosaïque », notamment autour des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du nord Finistère, qui travaillent à dresser un bilan territorial sur la disponibilité et la qualité de l'eau, ainsi que sur la gestion des risques (inondations, biodiversité, pollutions).

Plusieurs démarches visant à économiser la ressource en eau sont actuellement déployées sur le territoire avec un enjeu de sobriété et d'efficacité dans la consommation d'eau potable. Parmi elles, le dispositif « ECOD'O », piloté par la CCI Bretagne, accompagnent les industriels et acteurs locaux dans la réduction et l'optimisation de leurs consommations d'eau. De plus, des initiatives, comme l'utilisation de toilettes sèches lors d'événements, participent à limiter la consommation directe d'eau potable. Enfin, sous l'impulsion d'Eau du Ponant et dans le cadre d'un programme national animé par le CEREMA, des études technico-économiques sont en cours pour évaluer le potentiel de valorisation des eaux usées traitées, ouvrant des perspectives nouvelles pour la gestion durable de l'eau sur le territoire.

Depuis 2023, des évolutions réglementaires encadrent la réutilisation des eaux usées traitées, notamment pour les entreprises et installations industrielles, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour ces acteurs.

En résumé, le territoire brestois fait face à un enjeu crucial de gestion durable de sa ressource en eau. Pour ces raisons, la question de l'eau est inscrite dans cette feuille de route économie circulaire sous l'angle de la sobriété dans les usages économiques, de l'utilisation des eaux pluviales et de la réutilisation des eaux usées.



DYNAMIQUES D'ACTEURS SUR LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Le contrat territorial de la rade de Brest et des bassins versants de l'Aulne et de l'Élorn, appelé TerraRade, est un projet co-piloté par Brest métropole, le Syndicat de bassin versant de l'Élorn (SBE), et l'Établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA). Il vise en particulier à lier les enjeux de qualité de l'eau à ceux de biodiversité en association avec les différentes activités économiques présentes à l'échelle des bassins versants (pêches et conchyliculture, tourisme, agriculture, activités militaires et industrielles, etc.)

11. https://adeupa-brest.fr/system/files/publications/fichierjoint/470_Obs_env_ressource_eau_WEB.pdf

3. LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La feuille de route vise à répondre à la problématique suivante : **Comment mettre l'économie circulaire au service d'un territoire en transitions, exemplaire, compétitif, attractif et solidaire ?**

3.a - Cinq objectifs principaux pour 2030

La feuille de route adopte 5 objectifs principaux, servant de base à sa déclinaison opérationnelle. Les 5 objectifs principaux sont les suivants :

**1. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ
MATIÈRE DE L'ÉCONOMIE**

**2. RÉDUIRE LA PRODUCTION DE
DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE**

**3. RENFORCER ET CRÉER DE
NOUVELLES ACTIVITÉS DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

**4. ACCOMPAGNER LA
TRANSITION ET LA RÉSILIENCE
DU TISSU ÉCONOMIQUE
MÉTROPOLITAIN**

**5. CRÉER UNE OFFRE DE BIENS
ET DE SERVICES DURABLES À
DESTINATION DES HABITANTS**

3.b - Trois cibles prioritaires

La feuille de route identifie 3 cibles prioritaires en direction desquelles agir.

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- accompagner la transition écologique des acteurs économiques du territoire
- renforcer et créer de nouveaux emplois de l'économie circulaire
- favoriser les coopérations et mutualisations entre acteurs économiques du territoire
- renforcer la résilience du tissu économique du territoire
- consolider les acteurs existants du recyclage et de l'économie circulaire

BREST MÉTROPOLÉ, SES OPÉRATEURS ET LES ACTEURS PUBLICS PRESCRIPTEURS

- partager de bonnes pratiques et organiser des formations communes
- développer une gouvernance technique et/ou politique en lien avec l'économie circulaire

LES HABITANTS DU TERRITOIRE

- sensibiliser à l'économie circulaire
- offrir des solutions de services durables aux habitants en expérimentant de nouveaux modes de coopération
- développer l'offre d'équipements issus du réemploi et du reconditionnement

3.c - Trois modes d'actions

Enfin, la feuille de route mobilise 3 modes d'actions prioritaires :

- les **coopérations territoriales**, en s'inscrivant en continuité des démarches de coopération existantes et en poursuivant le développement de coopérations thématiques ;
- le **développement d'une offre « économie circulaire » pour les acteurs économiques et les citoyens**, pour accompagner l'évolution de la production, de l'offre et de la consommation ;
- le **pilotage partagé et la coopération entre acteurs publics**, en favorisant la montée en compétences, le partage d'expériences et la co-construction.



3.d - La gouvernance

La feuille de route économie circulaire fera l'objet d'un pilotage et d'un suivi par Brest métropole qui permettront de rendre compte de sa mise en œuvre, en lien avec les acteurs économiques du territoire, et de la faire évoluer si nécessaire.

La gouvernance de la feuille de route a vocation à être partagée avec les partenaires publics et privés, en lien avec la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique.



Ces orientations se traduisent en 5 actions :

- **gouvernance partagée** : une instance ouverte réunira les partenaires une fois par an, pour suivre et faire évoluer la feuille de route économie circulaire.
- **pilotage interne** : un comité de pilotage interne à Brest métropole assurera le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route et la sélection des indicateurs clés pour assurer le suivi. Il définira les objectifs annuels et les ressources nécessaires.
- **formation** : un plan de formations relatif à l'économie circulaire pour les agents de Brest métropole sera travaillé et pourra être partiellement mutualisé avec les opérateurs.
- **communication** : une communication régulière sur les actions menées et les bonnes pratiques en matière d'économie circulaire sera mise en œuvre.
- **recherche de financements** : la feuille de route économie circulaire de Brest métropole devra s'appuyer sur la recherche de financements complémentaires.

4. LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action opérationnel est décliné à partir des 5 grands objectifs de la feuille de route. Les pages qui suivent présentent les orientations globales par axe. Le plan d'action complet est présenté à la suite.

4.a - Les axes de travail

AXE DE TRAVAIL #1 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ MATIÈRE DE L'ÉCONOMIE

ENJEUX, CONSTATS ET DONNÉES IDENTIFIÉS EN LIEN AVEC CET AXE

Les Déchets d'Activité Economique (DAE) représentent environ 95 000 à 110 000 tonnes de déchets par an sur le territoire. C'est équivalent aux déchets d'activités des ménages collectés par le service public.

Les entreprises interrogées dans le cadre du diagnostic :

- o sont nombreuses à rapporter le coût important et la complexité de la gestion des déchets.

- o sont également nombreuses à exprimer leur appétence pour davantage de coopération et de synergies, pour mettre en place des mutualisations et partager de bonnes pratiques.

Sur les matériaux biosourcés :

- o Brest métropole encourage l'usage des matériaux biosourcés lors de projets de rénovation de l'habitat (actions soutenues notamment par Tinergie et l'Anah).

- o plusieurs acteurs du territoire expérimentent le recours à des matériaux biosourcés.

- o la commande publique représente un levier important pour développer la demande, en complément des opérations de rénovation et constructions privées.

L'efficacité matière désigne le fait de **consommer moins de ressources et produire moins de déchets pour produire un même bien ou un même service**. Cela repose sur l'incorporation de matières recyclées ou biosourcées, la réduction du gaspillage, le réemploi, les synergies inter-entreprises, ... L'efficacité matière peut représenter, pour l'entreprise, un **potentiel d'économies financières et de réduction des impacts environnementaux**.

L'axe « Améliorer l'efficacité matière de l'économie » est constitué de 4 actions :

#1 Accompagner la création de synergies entre acteurs économiques

#2 Communiquer vers les entreprises sur les solutions et dispositifs existants en matière d'économie circulaire

#3 Développer l'offre et la demande de matériaux biosourcés dans le secteur du bâtiment

#4 Poursuivre et développer des actions pour mieux valoriser la biomasse

AXE DE TRAVAIL #2 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX, CONSTATS ET DONNÉES IDENTIFIÉS EN LIEN AVEC CET AXE

Sur le gisement des matériaux de construction et déchets du BTP :

- o il s'agit d'un gisement très conséquent : environ 600 000 tonnes par an sur le territoire. Une moitié sont des déblais terreux, l'autre moitié est composée de bétons, mélanges d'inertes et matériaux rocheux
- o une filière de réemploi est en cours de structuration, à l'initiative d'acteurs associatifs et économiques. Ex : la Réserve des matériaux ou le collectif Garmat
- o la mise en place de la filière REP se fait avec difficultés au niveau national
- o à nouveau, la commande publique constitue un levier d'action important pour faciliter le développement de la filière et réduire les déchets
- o des expérimentations en faveur du réemploi ont déjà été réalisées par des acteurs publics, avec succès, sur des opérations ciblées

Les acteurs publics rencontrés lors de l'état des lieux font état de leur motivation à réduire leurs impacts sur les ressources, et ils disposent de plusieurs leviers pour progresser : achats responsables, marchés publics, gestion des déchets, actions de sensibilisation, etc.

Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas !

La prévention des déchets est prioritaire **dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets**. La prévention concerne autant les **entreprises et les acteurs publics que les particuliers**, et repose sur une **diversité de leviers** tels que le réemploi, la réutilisation, le vrac, ou l'éco-conception. Ces enjeux s'inscrivent dans la continuité du programme « Réduisons nos déchets », plan d'action adopté par Brest métropole en 2023, et construit avec de nombreux acteurs du territoire.

L'axe « Réduire la production de déchets sur le territoire » est constitué de 2 actions :

#5 Développer le réemploi des matériaux du BTP

#6 Renforcer l'exemplarité de Brest métropole, l'engagement de la Maison commune et des prescripteurs publics



AXE DE TRAVAIL #3 : RENFORCER ET CRÉER DE NOUVELLES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ENJEUX, CONSTATS ET DONNÉES IDENTIFIÉS EN LIEN AVEC CET AXE

Le territoire est actif en matière de recherche et d'innovation (écosystème actif sur la recherche autour des ressources et technologies marines, et leurs dérivés tels que les bioplastiques).

Les acteurs qui accompagnent des porteurs de projets innovants, remarquent que le territoire compte des porteurs de projets en matière d'économie circulaire, mais que tous n'arrivent pas à stabiliser leur modèle et à se développer à une échelle régionale.

La tension sur le foncier constitue un frein identifié au développement de nombreuses activités de l'économie circulaire qui nécessitent de l'espace.

L'économie circulaire est une **opportunité de création et de développement de nouvelles activités et de nouveaux métiers**, notamment pour valoriser des ressources jusqu'ici inexploitées. Toutefois, ces activités émergentes peuvent rencontrer des difficultés à se structurer et à atteindre une échelle viable garantissant leur pérennité. Un accompagnement spécifique s'avère souvent nécessaire. Par ailleurs, les contraintes liées à la disponibilité et au coût du foncier constituent également un frein important à leur développement.

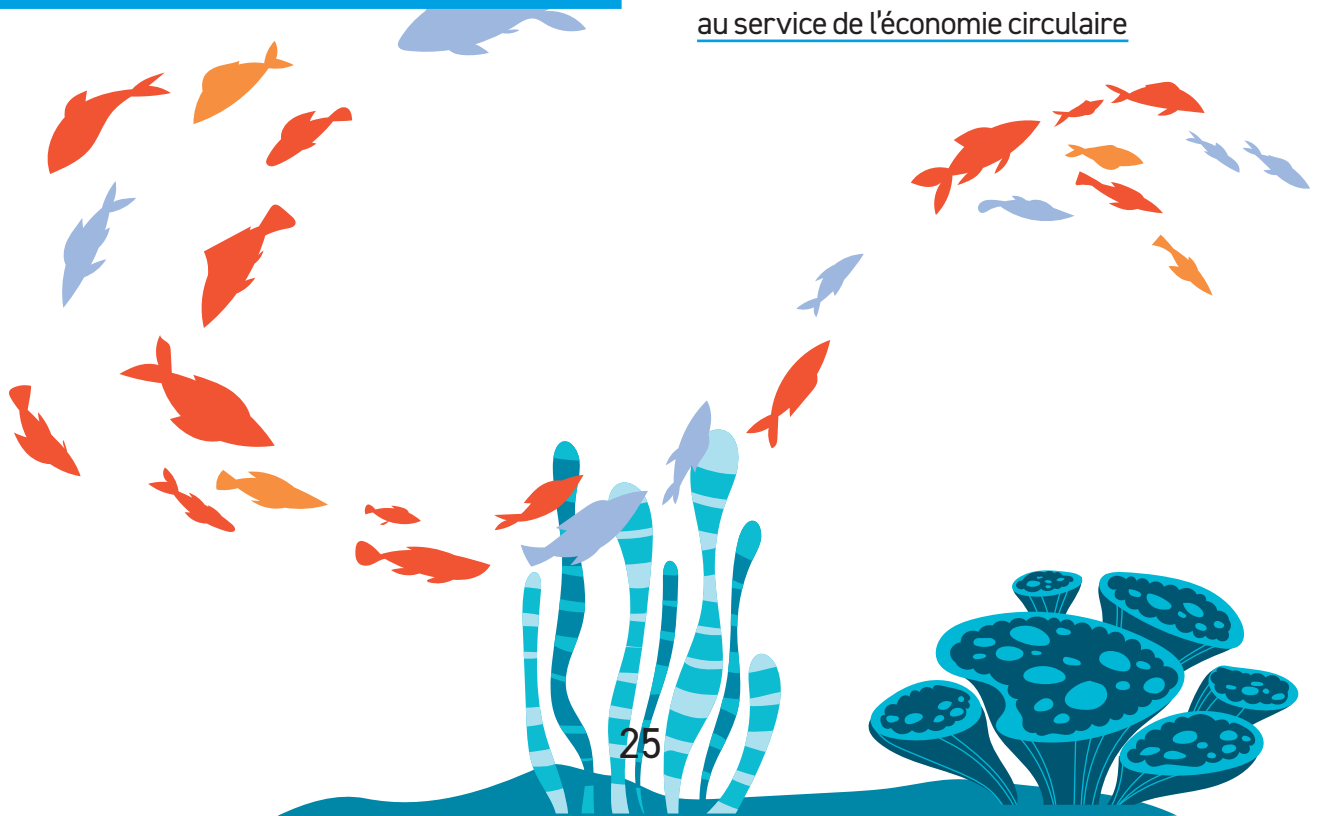
D'autre part, certaines **activités existantes pourraient gagner à faire évoluer leur modèle d'activité** afin de poursuivre leur développement tout en réduisant leur impact matière. D'autant plus que le territoire de la métropole est actif en matière de recherche et innovation, ce qui constitue un atout pour accompagner l'émergence de nouvelles pratiques, encourager les transferts de technologies et favoriser la diffusion de solutions plus durables au sein du tissu économique local.

L'axe « Renforcer et créer de nouvelles activités de l'économie circulaire » est constitué de 3 actions :

#7 Soutenir le lancement et la pérennisation d'activités innovantes de l'économie circulaire

#8 Sensibiliser et former aux nouveaux modèles économiques

#9 Faciliter l'implantation de projets au service de l'économie circulaire



ENJEUX, CONSTATS ET DONNÉES IDENTIFIÉS EN LIEN AVEC CET AXE

La Stratégie Métropolitaine de Développement Economique (SMDE) pose clairement cet enjeu en priorité dans son défi n°3 : « Faire des transitions un moteur du développement économique pour être acteur d'un monde qui évolue ».

Brest métropole, ses partenaires et d'autres acteurs proposent déjà des dispositifs d'engagement ou d'accompagnement sur les transitions (ex : Charte d'Engagement pour le Climat, Forum des solutions RSE).

L'écosystème local des structures d'accompagnement des entreprises propose un panel de dispositifs visant à sensibiliser et soutenir les entreprises dans leurs transitions :

- o composé d'associations et clubs d'entreprises, de chambres consulaires, de certaines fédérations professionnelles, ou d'entreprises privées de conseil
- o certains estiment manquer de moyens (notamment les acteurs associatifs)
- o l'offre n'est pas toujours bien connue des entreprises qui en ont besoin

Ces dispositifs méritent d'être pérennisés et davantage valorisés afin de gagner en visibilité et lisibilité auprès des acteurs économiques.

Les entreprises interrogées dans le cadre de l'état des lieux sont majoritairement intéressées à s'engager sur la RSE et l'économie circulaire. Pour autant, les niveaux de maturité en matière d'économie circulaire sont très éparpillés. Quelques acteurs aimeraient s'engager dans une évolution de fond de leur activité pour préserver les ressources, tandis que de nombreuses entreprises expriment un besoin d'accompagnement sur les bases de l'économie circulaire, tels que sur le tri des déchets ou les approvisionnements durables.

Concernant l'eau :

- o des tensions sont possibles à moyen terme sur la ressource en eau :
 - 3 étés sur 4 avec des débits déficitaires à l'horizon 2050
 - en Bretagne, une augmentation de la consommation d'eau potable de près de 10% (2010-2020)
- o des dispositifs d'accompagnement à la réduction fonctionnent, tel le programme Eco'do de la CCI29, qui propose aux acteurs industriels et du tourisme un parcours complet d'évaluation, de conseil et de formation, visant à réduire leur consommation en eau.
- o des acteurs en questionnement sur les possibilités de réutilisation d'eau.
- o en partenariat avec Eau du Ponant, la collectivité met en œuvre un programme ambitieux visant à optimiser les économies d'eau, à réduire les fuites du réseau, et à développer l'utilisation des eaux pluviales.

AXE DE TRAVAIL #4 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ET LA RÉSILIENCE DU TISSU ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN

Les acteurs économiques s'engagent de façon croissante dans des démarches de responsabilité sociétale et environnementale, incluant la réduction des émissions carbone, l'économie circulaire ou encore les économies d'eau.

L'axe « Accompagner la transition et la résilience du tissu économique métropolitain » est constitué de 3 actions :

#10 Engager les acteurs économiques dans la transition écologique

#11 Soutenir et coordonner l'offre de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs économiques

#12 Encourager les économies d'eau par la sobriété, l'utilisation des eaux pluviales et la réutilisation



AXE DE TRAVAIL #5 : CRÉER UNE OFFRE DE BIENS ET DE SERVICES DURABLES À DESTINATION DES HABITANTS

Les habitants du territoire, par leurs choix de consommation, jouent un rôle clé dans la **réduction du gaspillage de ressources**. Il est donc essentiel de poursuivre et d'intensifier les actions de sensibilisation auprès du grand public, et de **faciliter le changement des habitudes en offrant des solutions alternatives accessibles et adaptées**.

ENJEUX, CONSTATS ET DONNÉES IDENTIFIÉS EN LIEN AVEC CET AXE

L'écosystème local est composé de nombreux acteurs associatifs, dynamiques, et motivés à renforcer la coopération et l'offre en faveur d'une consommation sobre et responsable. Néanmoins, le réemploi et la réparation portent sur des biens de consommation divers et très nombreux, représentant un important gisement dont l'allongement de la durée d'usage permettrait de favoriser une consommation sobre et responsable sur le territoire. Ainsi, des marges de développement du réemploi et de la réparation existent, pouvant tendre vers le développement de nouvelles activités de reconditionnement sur le territoire.

Dans le cadre du PCAET, une coalition Événementiel durable permet le partage de bonnes pratiques pour faciliter la mise en œuvre d'actions de réduction de l'impact environnemental du secteur de l'événementiel. Elle rassemble entre autres Brest en Vue, La Carène, les Ateliers des Capucins, Longueur d'ondes, Citoyens du Climat, et plusieurs communes de Brest Métropole.

La Direction déchets-propreté accompagne les manifestations du territoire à la prévention et au tri des déchets. En partenariat avec la direction des sports et du nautisme, la Direction déchets-propreté a lancé l'opération «Objectif : zéro plastique» pour accompagner notamment les clubs sportifs dans une démarche d'élimination des plastiques. Les clubs signataires sont accompagnés lors d'événements ou manifestations sportives à travers des recommandations alternatives aux emballages plastiques. 7 clubs engagés en 2023.

Cet axe s'articule directement avec les programmes territoriaux suivants, pilotés par Brest métropole :

« RÉDUISONS NOS DÉCHETS » (2023-2028)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Brest métropole, intitulé « Réduisons nos déchets », encadre le déploiement d'une diversité d'actions visant à réduire les déchets et à offrir de nouvelles solutions de consommation responsable au grand public. Il fixe un objectif de réduction de 25 % des DMA (hors végétaux) en 2030 par rapport à 2016. Il pose également des ambitions en matière de développement de la réparation, du réemploi et de la consommation durable.

LE PLAN ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)

Dans le cadre du PAT, Brest métropole sensibilise et accompagne la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, les établissements de restauration, sur les marchés, et dans les commerces. En outre, le PAT vise à développer une offre alimentaire de qualité et responsable, incluant le développement des circuits courts, la production et vente de produits issus de l'agriculture biologique.

L'axe « Créer une offre de biens et de services durables à destination des habitants » est constitué de 4 actions :

#13 Soutenir l'émergence d'un lieu « totem » dédié au réemploi et à la réparation

#14 Soutenir l'animation du réseau des acteurs de la consommation responsable

#15 Favoriser la consommation responsable auprès du grand public

#16 Agir en faveur de l'évènementiel responsable

4.b - Le plan d'action en détail

Axe n°1

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ MATIÈRE DE L'ÉCONOMIE

N°	ACTION	SOUS-ACTION	DESCRIPTION
1	Accompagner la création de synergies entre acteurs économiques	1.1 Mettre en œuvre des synergies inter-entreprises dans le cadre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), notamment dans le cadre de Territoire d'Industrie	<i>L'EIT consiste à accompagner la création de synergies et mutualisations entre acteurs économiques : matières premières, espaces, contrats...</i>
2	Communiquer vers les entreprises sur les solutions et dispositifs existants en matière d'ECI	2.1 Communiquer sur des piliers de l'économie circulaire : <ul style="list-style-type: none">○ approvisionnement durable○ prévention et gestion des déchets○ tri, valorisation○ flux spécifiques : plastiques, biodéchets, ...○ solutions existantes et offreurs de solutions du territoire	<i>Pour faciliter l'engagement des entreprises et l'amélioration de leurs pratiques, une communication est prévue pour valoriser les solutions existantes.</i>
		2.2 Partager des bonnes pratiques, retours d'expérience, « paroles d'acteurs »	<i>L'objectif de cette action est d'illustrer les bonnes pratiques par des exemples concrets et locaux.</i>
		2.3 Relayer les veilles réalisées par les acteurs sur les aides disponibles pour les entreprises sur l'ECI (toutes sources), communication (web, lors d'évènements...)	<i>Avec la plateforme Vechall, le Symeed propose un outil numérique (et de temps en temps des sessions en présentiel) pour aider les acteurs économiques à trouver des solutions et faciliter les mises en relation.</i>

N°	ACTION	SOUS-ACTION	DESCRIPTION
3	Développer l'offre et la demande de matériaux biosourcés	3.1 Accompagner le développement de la filière en contribuant à structurer l'offre, et s'appuyer sur les expérimentations internes	<i>Des moyens humains sont déjà engagés sur ce sujet au sein de Brest métropole et d'Energence. Il s'agit de poursuivre et coordonner ce travail.</i>
		3.2 Structurer et dynamiser la demande en matériaux biosourcés	<i>Le levier de la commande publique, et l'incitation des habitants et promoteurs peut permettre d'accroître la demande.</i>
		3.3 Articuler l'action de Brest métropole avec celles des différents acteurs et initiatives sur le territoire (Pôle Métropolitain, Région Bretagne, Chambre d'Agriculture)	<i>Divers acteurs travaillent à l'émergence ou au développement de filières bois-construction, chanvre, lin, ... Brest métropole contribue à ces démarches.</i>
4	Poursuivre et développer des actions pour mieux valoriser la biomasse	4.1 Accompagner l'émergence d'une filière de valorisation du bois bocage	<i>Ce travail, porté par Terra Rade, sera mené en lien avec les territoires voisins, pour identifier les conditions du développement de cette filière.</i>
		4.2 Poursuivre le déploiement des actions du Projet Alimentaire Territorial : renforcer / diversifier des filières agricoles locales et durables, et accompagner la restauration collective	<i>Plusieurs projets et objectifs préexistants sont repris dans cette action : diversification des productions, circuits courts, ...</i>
		4.3 Identifier le potentiel de méthanisation des boues de stations d'épuration	<i>Une étude d'opportunité sur le sujet est en cours, pilotée par la SPL Eau du Ponant.</i>

Axe n°2

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

N°	ACTION	SOUS-ACTION	DESCRIPTION
5	Développer le réemploi des matériaux du BTP	5.1 Faciliter la mise en réseau des acteurs de la construction sur le territoire pour passer de l'expérimentation à la massification des opérations incluant du réemploi	<i>L'enjeu premier est de faciliter l'interconnaissance des gisements disponibles, pour faciliter la création de projets incluant du réemploi.</i>
		5.2 Soutenir la création d'une plateforme locale de réemploi des matériaux	<i>Pour faciliter le réemploi des matériaux, l'opportunité de création d'une plateforme physique se pose, ainsi que ses modalités de fonctionnement : pilote, exploitation, modèle économique, ...</i>
		5.3 Mobiliser le levier de la commande publique pour partager des objectifs entre maîtres d'ouvrage (MOA) publics	<i>Il apparaît indispensable de renforcer les liens entre maîtres d'ouvrage publics pour identifier les projets susceptibles de produire des ressources réemployables ou d'en réutiliser, et de travailler à des clauses, pratiques et solutions communes entre acteurs publics.</i>
		5.4 Former et sensibiliser les prescripteurs publics et privés, entreprises du BTP, artisans	<i>Les acteurs publics et privés intervenant sur des projets de (dé)construction ne sont pas tous sensibles ou formés aux enjeux du réemploi. En lien avec les fédérations professionnelles et éco-organismes, des temps de découverte et de montée en compétence seront organisés.</i>
		5.5 Expérimenter et faciliter le partage de retours d'expérience	<i>La preuve par l'exemple peut faciliter l'engagement d'acteurs n'ayant jamais expérimenté le réemploi des matériaux, et donc permettre une massification progressive.</i>
		5.6 Contribuer à l'animation du pacte d'engagement TP existant	<i>Un pacte d'engagement des acteurs des travaux publics existe. La feuille de route économie circulaire souhaite mobiliser cet espace de coopération pour renforcer l'économie circulaire dans les projets de TP (recyclage de bétons, valorisation des terres excavées, ...).</i>

N°	ACTION	SOUS-ACTION	DESCRIPTION
6	Renforcer l'exemplarité de Brest métropole, et l'engagement de la Maison commune et des prescripteurs publics	6.1 Mobiliser le SPASER de Brest métropole au service d'une commande publique circulaire	<i>Brest métropole souhaite réduire son impact environnemental, en s'appuyant sur des démarches en cours : SPASER, réduction des déchets en interne via le programme Réduisons nos Déchets...</i>
		6.2 Organiser, entre acteurs publics, des groupes de travail (GT) dédiés à la montée en compétence et l'harmonisation des pratiques, sur plusieurs thématiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ prévention et gestion des déchets <ul style="list-style-type: none"> - Lien avec le plan Réduisons nos déchets ○ commande publique – Lien avec le SPASER 	<i>Les acteurs de la Maison commune (Brest métropole et ses opérateurs), et les acteurs publics du territoire partagent des enjeux similaires en matière d'économie circulaire. Des GT permettront d'accélérer l'adoption de nouvelles pratiques vertueuses et économes en ressources. Ces GT permettront également d'accompagner les structures publiques en difficulté sur certains sujets (tri, compostage...) en fournissant des outils et retours d'expérience.</i>

Axe n°3

RENFORCER ET CRÉER DE NOUVELLES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

N°	ACTION	SOUS-ACTION	DESCRIPTION
7	Soutenir le lancement et la pérennisation d'activités innovantes de l'économie circulaire	7.1 Pérenniser l'Appel à Projets (AAP) <i>Réussir les transitions</i>	<i>L'AAP fournit un soutien financier aux acteurs développant des projets de transition. C'est un moyen d'encourager les acteurs à s'engager et de permettre de passer le cap.</i>
		7.2 Soutenir l'émergence de projets d'économie circulaire en lien avec les filières stratégiques de la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique (SMDE)	<i>Plusieurs acteurs sont porteurs de dispositifs d'incubation sur le territoire, mais aucun n'est centré autour de l'économie circulaire. Cette action vise à intégrer l'économie circulaire dans les dispositifs existants, pour favoriser l'émergence de projets locaux innovants.</i>
8	Sensibiliser et former aux nouveaux modèles	8.1 Organiser des sessions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises vers de nouveaux modèles économiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • l'éco-conception • l'économie de la fonctionnalité et de la coopération • l'économie régénérative 	<i>L'économie circulaire inclut également la transition vers des modèles serviciels, ou la réflexion plus globale sur le cycle de vie des biens et services fournis. Brest métropole souhaite que les acteurs économiques, volontaires à s'engager dans ce type de démarche, puissent être accompagnés par des partenaires.</i>
9	Faciliter l'implantation de projets au service de l'économie circulaire	9.1 Identifier des solutions foncières ou immobilières pour accompagner l'implantation d'entreprises œuvrant pour l'économie circulaire	<i>Permettre à des porteurs de projets innovants et à fort potentiel d'emplois de trouver des solutions pour se développer sur le territoire dans un contexte de tension foncière.</i>

Axe n°4

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ET LA RÉSILIENCE DU TISSU ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN

N°	ACTION	SOUS-ACTION	DESCRIPTION
10	Engager les acteurs économiques dans la transition écologique	10.1 Inscrire l'économie circulaire dans une évolution de la charte d'engagement des entreprises pour le Climat, diffusée jusqu'à présent dans le cadre de Tomorrow	<i>La charte d'engagement pour le Climat contient déjà des éléments relatifs aux déchets, prévention-valorisation. À l'occasion de sa mise à jour, un renforcement du volet économie circulaire pourra être réalisé.</i>
		10.2 Organiser ou s'associer à des événements pour favoriser l'engagement volontaire des entreprises	<i>Plusieurs événements annuels sont organisés pour engager les entreprises dans l'économie circulaire. Brest métropole souhaite les soutenir et s'y associer.</i>
11	Soutenir et coordonner l'offre de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs économiques	11.1 Coordonner l'écosystème d'accompagnement via un service public d'accompagnement des entreprises (SPAÉ) Transition : mise en réseau, coordination, soutiens techniques ou financiers, communication, ...	<i>Beaucoup d'acteurs émettent des messages, proposent des dispositifs en faveur de la transition écologique sur le territoire. Il n'y a pas aujourd'hui de coordination formelle entre ces acteurs, pouvant rendre peu lisibles les actions des uns et des autres vis-à-vis des entreprises, ou générer des concurrences qui pourraient être évitées par davantage de connaissance des dispositifs, complémentarités, etc. Brest métropole contribuera au renforcement des liens entre acteurs de l'accompagnement à la transition.</i>
12	Encourager les économies d'eau par la sobriété, l'utilisation des eaux pluviales et la réutilisation	12.1 Poursuivre le déploiement de programmes visant des économies d'eau réalisées par les acteurs économiques du territoire	<i>Le sujet de l'eau suscite un intérêt croissant, et concerne une échelle géographique plus large, avec une forte interdépendance des territoires nord-Finistérien sur la question. Plusieurs acteurs déploient des actions d'accompagnement à la réduction, et d'autres s'interrogent sur l'opportunité de développer la réutilisation ou l'utilisation des eaux pluviales. Brest métropole soutient ces initiatives.</i>

Axe n°5

CRÉER UNE OFFRE DE BIENS ET DE SERVICES DURABLES À DESTINATION DES HABITANTS

N°	ACTION	SOUS-ACTION	DESCRIPTION
13	Soutenir l'émergence d'un lieu « totem » dédié au réemploi et à la réparation	13.1 Préciser les objectifs qui pourraient être visés par un tel lieu : logistique, accueil de porteurs de projets souhaitant développer de nouvelles activités liées au reconditionnement, à la réparation ou au réemploi, ...	<i>Les acteurs de l'ESS ont exprimé une attente de disposer d'un lieu pour incarner et développer l'offre territoriale de réemploi et de réparation. Au-delà, ce pourrait être un lieu d'incubation de projets d'économie circulaire, un lieu facilitant le développement des activités logistiques du réemploi et de l'économie circulaire.</i>
		13.2 Constituer un réseau de partenaires publics/privés à même de préciser un projet et des financements	<i>En lien avec la sous-action précédente, la création d'un tel lieu suppose de rassembler un groupe d'acteurs privés pouvant contribuer à son développement.</i>
14	Soutenir l'animation du réseau des acteurs de la consommation responsable	14.1 Cartographier toutes les structures qui proposent des solutions en matière de consommation responsable	<i>Les acteurs dans toute leur diversité proposant une offre de consommation responsable ne sont pas tous bien connus de Brest métropole et des consommateurs. Les cartographier et communiquer permettrait de mieux les mettre en avant auprès des consommateurs.</i>
		14.2 Accompagner la mise en réseau, le dialogue et l'interconnaissance	<i>Les principaux acteurs du réemploi se sont structurés progressivement pour se coordonner et porter un discours commun auprès de la métropole. Il apparaît important de poursuivre cette dynamique transversale, à la fois en interne à la métropole, mais aussi entre acteurs du territoire.</i>

N°	ACTION	SOUS-ACTION	DESCRIPTION
15	Favoriser la consommation responsable auprès du grand public	15.1 Concevoir et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur la consommation responsable, en associant les acteurs associatifs à la conception et la diffusion, avec l'organisation d'un ou plusieurs temps forts entre acteurs de la consommation sobre et responsable	<i>En lien avec les actions précédentes, il s'agirait de communiquer largement sur les bonnes pratiques et les solutions à disposition du grand public en matière d'économie circulaire, en s'appuyant sur les acteurs du territoire, afin de rendre plus accessible des solutions écologiques et économiques à destination des habitants.</i>
		15.2 Mettre en place des défis thématiques pour aller vers davantage de « sobriété » dans la consommation	<i>Des défis familles existent aujourd'hui sur le volet Carbone/Climat. Il s'agirait de développer un défi plus large incluant des actions relevant de l'interrogation du besoin, de la consommation sobre et responsable.</i>
16	Agir en faveur de l'évènementiel responsable	16.1 Créer des outils de communication pour harmoniser les pratiques en faveur d'un évènementiel durable sur le territoire	<p><i>Plusieurs acteurs ont exprimé leur intérêt pour l'évènementiel responsable. Brest métropole peut développer des ressources pour aider les organisateurs d'évènements publics ou privés à aller vers l'économie circulaire.</i></p> <p><i>En porte d'entrée, il pourrait s'agir d'une page web contenant une liste de questions à l'intention de tous les organisateurs d'évènements, renvoyant vers les solutions adaptées disponibles sur le territoire pour organiser un événement plus durable (déchets, eau, mobilité, alimentation ...).</i></p>

SMDE CAP 2030

STRATÉGIE
MÉTROPOLITAINE
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE